

Offre exclusive pour tous les employés de la COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE



RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT

Profitez des tarifs spéciaux pour les employés sur les forfaits **Partagez Tout**^{MC}. Avec les appels et les messages illimités partout au Canada, vous restez en contact avec toutes les personnes qui vous sont chères.

Obtenez un rabais d'employé de

30%* sur une nouvelle mise en service ou le renouvellement d'une ligne principale.

Fonctions comprises avec les forfaits Partagez tout:

- > Choix de données partageable¹
- > Appels illimités²
- > Messages Illimités (Canada)³ (Messages texte, photo et vidéo illimités)
- > Affichage des appels et du nom
- > Messagerie vocale évoluée
- > Appel en attente
- > Appel de groupe
- > 2 500 minutes de Renvoi d'appel

Vous obtenez aussi⁴:

- > Gestion des données sans souci
- > Maximiseur de données^{MC}
- > L'accès à Partout chez vous^{MC}

OU PROFITEZ DE NOS OFFRES



Infini de ROGERS.

Pour connaître les
PROMOTIONS EN VIGUEUR
et **COMMANDER EN LIGNE**,
visitez régulièrement

WWW.PLANETEMOBILE.BIZ

Nom d'utilisateur
catherine

Mot de passe
mobile

Voie Express 40

Obtenez le téléphone le plus récent en payant encore moins.

14Go 77\$*/m
Rég. 110 \$

Voie Express 30

Obtenez le téléphone le plus récent en payant moins à l'achat.

14Go 70\$*/m
Rég. 100 \$

Voie Express 20

Obtenez un téléphone et payez moins pour votre forfait mensuel

14Go 63\$*/m
Rég. 90 \$

**OFFERT EXCLUSIVEMENT EN LIGNE OU PAR L'ENTREMISE
DE VOTRE REPRÉSENTANT(E) CI-DESSOUS**

PLANÈTE
MOBILE

ROGERS^{MC}

Catherine Roy

M. 514-591-1113

croy@planetem.com

*Offres sujettes à changement sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. Rabais applicable uniquement à la ligne primaire, ne peut être jumelée à aucune autre offre. Votre première facture comprendra des frais de connexion de 35 \$ par ligne afin que votre service soit activé sur notre réseau. Les frais de temps d'antenne additionnel, de transmission de données, d'interurbain, d'itinérance, les frais liés aux options et les taxes sont en sus et facturés mensuellement, le cas échéant. Les frais gouvernementaux mensuels suivants pour le service d'urgence 9-1-1 seront exigés : 62 c en Saskatchewan, 46 c au Québec, 43 c en Nouvelle-Écosse, 53 c au Nouveau-Brunswick, 70 c à l'Île-du-Prince-Édouard, 44 c en Alberta et 75 c à Terre-Neuve-et-Labrador. Cependant, le temps d'antenne n'est pas facturé pour les appels au 9-1-1 que vous faites à l'aide de votre appareil sans fil de Rogers. Des frais de récupération des économies réalisées sur l'appareil sont exigés, conformément à votre entente, si pour quelque raison que ce soit vous changez de forfait pour un forfait de niveau inférieur pendant votre période d'abonnement. Vous devrez acquitter des frais uniques de déclassement de forfait, tel qu'il est prévu dans votre entente de service. **1.** Utilisation excédentaire 10\$/100MB. Toute utilisation supérieure à votre volume de données est facturée par tranches arrondie au prochain 100 Mo. **2.** Sur le réseau de Rogers ou dans une zone de Couverture étendue. La couverture n'est pas offerte dans toutes les régions. Les frais d'interurbains internationaux et de message texte à ligne filaire sont en sus. Seuls les numéros canadiens à 10 chiffres sont admissibles. **3.** Comprends les messages texte, photos et vidéos envoyés du Canada vers un numéro de sans-fil canadien et les messages texte, photo et vidéo entrants, peu importe la provenance. Les messages texte entrants et sortants à tarification additionnelle, les messages texte envoyés à l'étranger et les messages envoyés et reçus en itinérance ne sont pas compris et sont facturés, le cas échéant. **4.** Consultez les détails sur le site de commande en ligne corporatif de Planète Mobile ou sur Rogers.com. © 2019 Rogers Communications.

Foire aux questions

- Q.** Comment puis-je profiter de cette offre ?
- > Vous pouvez faire votre précommande directement en ligne au www.planetemobile.biz en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe inclus sur la première page de ce document ou faire la demande du format papier auprès de votre représentant.
- Q.** Qui dois-je contacter pour faire un changement de forfait ?
- > Pour demander un changement de forfait, contacter votre représentant par téléphone ou par courriel, vous trouverez cette information au bas de cette page.
- Q.** Comment puis-je obtenir un forfait «Apportez votre appareil» ?
- > Vous devez disposer d'un appareil Rogers. Si l'appareil provient d'un autre fournisseur de services, il devra être déverrouillé pour pouvoir être utilisé sur le réseau Rogers.
 - > Vous devez payer votre appareil en entier auprès de votre fournisseur précédent. Si vous n'êtes pas certain que l'appareil est payé en totalité vous pouvez contacter votre fournisseur de services actuel afin d'avoir plus de détails. Si vous êtes un client actuel de Rogers, contactez directement votre représentant. Vous trouverez les coordonnées au bas de cette page.
- Q.** Est-ce que le pourcentage de rabais sur les forfaits Partagez tout_{mc} s'applique pour 2 ans seulement ?
- > Le pourcentage de rabais est en vigueur jusqu'à ce que vous changiez votre forfait.
- Q.** Puis-je obtenir un forfait «Partagez tout_{mc}» ou «Infini_{mc}» d'une province autre que ma province de résidence ?
- > Non, vous pouvez obtenir les forfaits «Partagez tout_{mc}» d'une province que si le code postal de facturation ainsi que l'indicatif régional de votre numéro de cellulaire font partie de cette province. Si l'indicatif régional du numéro de cellulaire diffère de votre code postal de facturation, veuillez communiquer avec votre représentant afin de confirmer la tarification provinciale. Un changement de numéro de téléphone peut-être exigible afin de profiter de la tarification la moins élevée s'il y a lieu.
- Q.** Si je veux ajouter une deuxième ligne, ai-je droit au pourcentage de rabais ?
- > Le pourcentage de rabais est applicable uniquement à la ligne primaire.
- Q.** Combien de comptes puis-je mettre en service ?
- > Vous ne pouvez mettre en service qu'un compte par employé afin de bénéficier du rabais corporatif.
 - > Vous pouvez toujours faire l'ajout de lignes additionnelles sous la ligne principale.
- Q.** Jusqu'à combien de lignes puis-je avoir sur le même compte ?
- > Vous pouvez avoir jusqu'à 9 lignes sur le même compte, selon l'approbation de crédit.
- Q.** Est-ce que le compte doit être à mon nom si je veux obtenir une ligne pour l'un des membres de ma famille ?
- > Le compte doit être à votre nom et vous serez ainsi responsable du paiement mensuel des lignes existantes à votre compte.
- Q.** Puis-je conserver mon numéro de mobile existant ?
- > Oui, communiquez d'abord avec votre représentant Planète Mobile. Vous trouverez les informations au bas de cette page.
- Q.** Puis-je garder mon forfait Rogers actuel, mais obtenir le pourcentage de rabais stipulé dans cette offre ?
- > Malheureusement, les rabais sont uniquement applicables à la ligne primaire lors de la mise en service d'un forfait « Partagez tout_{mc} » de Rogers.
- Q.** Je possède un compte consommateur «Partagez tout_{mc}» et j'ai déjà un rabais appliqué sur mon compte, puis-je combiner mon rabais existant au rabais offert dans cette offre ?
- > Non, l'offre employé ne peut être combinée à aucune autre offre.

